



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône**

PÔLE GESTION PUBLIQUE

Division Missions Domaniales

Pôle d'Évaluations Domaniales

52, Rue Liandier

13008 MARSEILLE

Mél. : drfip13.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Alain BARSELO

alain.barselo@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 04 91 09 60 84

Réf.OSE : 2022-13047-21472 /DS :8158689

dossier antérieur : 2018-047V1269

Marseille, le 5 avril 2022

La directrice régionale des Finances publiques

à

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Direction Foncier et Patrimoine

BP 48014

13567 MARSEILLE CEDEX 02

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

**Désignation du bien : parcelle DH 361**

**Adresse du bien : chemin des Arcades , le Ranquet , 13800 Istres**

**VALEUR VÉNALE : 350 euros**

### 1 - SERVICE CONSULTANT

Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE

*Affaire suivie par :*

Mme FLORES-STAAAT Alexandrine

### 2 - Date de consultation

: 18/3/2022

**Date de réception**

: 18/3/2022

**Date de visite**

: bien non visité

**Date de constitution du dossier "en état" :**

### 3 -OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

**Actualisation** de la valeur vénale du terrain, en vue de sa cession au propriétaire de la parcelle DH 330 ,Mr LEMAIRE.

#### 4 - DESCRIPTION DU BIEN

adresse: chemin des Arcades, le Ranquet, 13800 Istres

références cadastrales : parcelle DH 361 /contenance : 5m<sup>2</sup> (issue de la division de DH 343)

descriptif du bien: renforcement dans le mur soutenant la propriété de Mr LEMAIRE

#### 5 - SITUATION JURIDIQUE

nom du propriétaire:METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

origine de propriété : non recherché

situation d'occupation :bien évalué libre de toute occupation

#### 6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Zone UDran ( ZAC du Ranquet)

#### 7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

**La valeur vénale du bien est estimée à 350 euros**

#### 8 - DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

#### 9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la directrice régionale des Finances publiques et par délégation,  
L'inspecteur des Finances Publiques, Alain BARSELO

